

## VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20240930-2024-97-DE

Accusé certifié exécutoire

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Réception par le préfet : 11/10/2024

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 20 septembre 2024 transmis par voie électronique le 24 septembre 2024, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

**Etaient présents** (20) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Marc ODIN, Dana RADU, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** (5) :

Patrick DURY a donné pouvoir à Thiéry MARTIN,  
Janine TROUDE a donné pouvoir à Françoise ASSELIN,  
Emmanuel MALLET a donné pouvoir à Marc ODIN,  
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT,  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Cédric COUTURIER

**Etaient absents** (4) :

Alexandre HANNIER,  
Martine CORBUT,  
Lukas SAWICKI,  
Oumar FALL

2024-97

**RESSOURCES HUMAINES : ADHÉSION AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT EN MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.**

Madame Pascale DUPUIS, Maire déléguée de Le Fossé et adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et du Personnel expose à l'assemblée que l'Etat depuis 2019, a mis en place le service national universel (SNU) à destination des jeunes de 15 à 17 ans, dont la finalité est de renforcer la cohésion nationale en favorisant la culture de l'engagement et en affirmant les valeurs de la République.

Les collectivités territoriales peuvent accueillir ces jeunes volontaires au titre du SNU, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (MIG) dans plusieurs domaines

d'activités, dont notamment, défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

L'accueil de ces jeunes volontaires fait l'objet d'une déclaration préalable sur le site internet dédié, aux fins de contrôle, nécessite un encadrement par un tuteur, et ne donne pas lieu à une contrepartie financière.

La commune nouvelle de Forges-Les-Eaux souhaite accueillir un jeune volontaire dans le cadre de ce dispositif, au sein du service « Jeunesse » en vue de l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (MIG) ayant pour objet de participer aux activités pédagogiques de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs, en qualité d'aide animateur durant les vacances scolaires d'octobre 2024 et de février 2025.

Le processus d'accueil pour la phase de mission d'intérêt général se déroule ainsi :

- \*Projet d'accueil et proposition d'affectation du jeune aux missions,
- \*Rencontre entre la structure et le jeune (en présence des représentants légaux)
- \*Validation de la mission d'intérêt général
- \*Etablissement d'un bilan avec le jeune en mission

La mission d'intérêt général du service national universel nécessitant la signature tripartite d'un contrat d'engagement entre l'Etat, la structure d'accueil et le représentant légal du mineur volontaire, il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer au dispositif du SNU et à accueillir au sein du service « Sport et Jeunesse » un jeune volontaire pour la réalisation d'une mission d'intérêt général ayant pour objet de participer aux activités pédagogiques de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs, en qualité d'aide animateur durant les vacances scolaires d'octobre 2024 et de février 2025,
- D'autoriser Madame La Maire à signer le contrat d'engagement en mission d'intérêt général, avec l'Etat, dans le cadre du service national universel, dans les conditions mentionnées ci-dessus,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal décide :

- D'adhérer au dispositif du SNU et d'accueillir au sein du service « Sport et Jeunesse » un jeune volontaire pour la réalisation d'une mission d'intérêt général ayant pour objet de participer aux activités pédagogiques de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs, en qualité d'aide animateur durant les vacances scolaires d'octobre 2024 et de février 2025,
- D'autoriser Madame La Maire à signer le contrat d'engagement en mission d'intérêt général, avec l'Etat, dans le cadre du service national universel, dans les conditions mentionnées ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fabienne SAGEOT  
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 11 OCT. 2024

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télécours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*